

Objectif

Le présent document contient des informations clés sur le produit d'investissement IGEA PATRIMOINE. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies, conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés. Il permet de vous aider à comparer ce produit avec d'autres produits.

Produit

Produit : IGEA PATRIMOINE Part I - Code ISIN : FR0010863019

Société de gestion : IGEA FINANCE (« IGEA »), société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP10000002. Le siège social de la société est situé au 16, avenue Hoche, 75008, Paris France.

Pour plus d'informations, appelez-le +33 (0)1 44 43 49 00 ou consulter le site internet : www.igeafinance.com.

Les informations fournies dans le document sont exactes et à jour au 25 septembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Le FCP IGEA PATRIMOINE est un Fonds Professionnel à Vocation Générale – FIA, Fonds de Multigestion Alternative dont la durée d'investissement recommandée est de trois ans.

Objectifs : Le FCP vise à réaliser une performance absolue, régulière et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles.

Dans ce cadre, l'objectif du FCP est, en moyenne sur un cycle économique et sur une durée de placement de 3 ans, de réaliser une performance significativement supérieure à l'ESTER capitalisé, tout en maintenant une volatilité historique des valeurs liquidatives autour de 5%.

Investisseurs : Le FCP peut être souscrit par des investisseurs qui répondent aux conditions suivantes :

- Investisseurs professionnels au sens de la DIRECTIVE MIF, mentionnés au premier alinéa de l'article L. 214-144 du code monétaire et financier ;
- Investisseurs dont la souscription initiale est égale ou supérieure à 250 000 € ;
- Tous autres investisseurs dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée, en leur nom propre et pour leur compte, par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un service d'investissement de gestion de portefeuille, dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 à L. 533-16 du code monétaire et financier.

La vérification de la qualité de l'investisseur sera effectuée par la société de gestion ou par le commercialisateur.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Cet indicateur se base sur les résultats historiques de la volatilité du fonds. Il suppose que vous conservez le fonds pendant la durée de détention recommandée, soit 3 ans. Ces données peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.



IGEA PATRIMOINE se situe dans la catégorie de risque 4 de l'indicateur synthétique en raison de sa gestion discrétionnaire et de ses principales caractéristiques : investissement dans les poches alternatives et directionnelles, faible exposition moyenne, objectif de performances très peu corrélées aux marchés financiers, contrôle des risques visant une volatilité historique annualisée des valeurs liquidatives de 5 % sur une longue période. D'importants risques ne sont pas pris en compte par l'indicateur synthétique :

- Risque de perte en capital : le FCP ne comporte aucune garantie sur le capital investi, il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du FCP.
- Risques de liquidité : l'investissement dans des fonds externes expose le FCP aux risques de liquidité et de contrepartie de ces acteurs.

Scénarios de performance :

Investissement de 100 000 € sur la durée de vie du Fonds Durée d'investissement		100 000 € 1 an	100 000 € 3 ans
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	47 844 € - 52,16 %	51 164 € - 20,02 %
Scénarios défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	88 469 € - 11,53 %	82 593 € - 6,18 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	103 603 € 3,60 %	106 719 € 2,19 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	113 397 € 13,40 %	128 880 € 8,83 %

Le tableau ci-dessus montre la valeur de votre investissement, après frais, sur la durée d'investissement recommandée du fonds, en fonction de différents scénarios en supposant un engagement de 100 000€ de votre part.

Ces chiffres constituent des estimations de performances futures, à partir de données disponibles sur le FCP ou de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tension illustre l'impact sur la performance en conditions de marchés extrêmes.

Quel que soit le scénario, le retour sur investissement dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le fonds et de la durée de détention de votre investissement.

Les chiffres indiqués ci-dessus sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter cet investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ou votre situation fiscale personnelle qui peuvent également impacter les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si le fonds n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Ce produit ne dispose d'aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs. Les actifs du FCP sont conservés dans la banque dépositaire du FCP indépendamment de ceux de l'émetteur et séparément également de ceux du dépositaire. En cas de défaillance de l'initiateur, le dépositaire a la possibilité de liquider les actifs du FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. Dans tous les cas, le remboursement de votre investissement, la performance et le retour sur votre investissement ne sont en aucun cas garantis. Ils dépendent de la performance des actifs détenus par le FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Le tableau ci-dessous montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous vous engagez à hauteur de 100 000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coût au fil du temps

Investissement (100 000 euros) Scénarios	1 an	3 ans
Coûts totaux	2 540 €	7 620 €
Incidence sur le rendement (Réduction de rendement par an)	2,54%	2,54%

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils d'investissement vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, vous en serez informé et cette personne vous indiquera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

<i>Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an</i>			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	3 % maximum	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués. L'investisseur peut obtenir, de son conseiller ou de son distributeur, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
	Coûts de sortie	2,50 % maximum	
Coûts récurrents	Frais courant (frais de gestion fixes, commissions de mouvements, frais indirects)	2,10 %	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils incluent les frais payés par le FCP dans les fonds investis sous-jacents. Les frais de gestion perçus par la société de gestion s'élèvent à 0.9% par an (part I).
Coûts accessoires	Commission de performance	0,75 %	Les frais de performances sont prélevés sur la performance réalisée au-delà de la performance de l'indice de référence, EONIA capitalisé + 1 % (la valeur de cet indice de référence ne pouvant être inférieure à 3 % ou supérieure à 9 %).

Combien de temps dois-je conserver mon investissement et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de détention recommandée du FCP est de trois ans.

Le FCP dispose d'une liquidité mensuelle avec préavis de trois mois. Les demandes de rachat doivent être transmises, avant 18h, le dernier jour ouvré du troisième mois précédent le mois de la valeur liquidative d'exécution.

Le FCP dispose également d'une faculté de rachat avec préavis de 35 jours. Les demandes de rachat font alors l'objet d'une commission de rachat de 2.5% des montants rachetés. Cette commission est acquise au FCP.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées par voie postale à l'adresse de la société ou par mail auprès des personnels de la société ou à l'adresse mail serviceclients@igeafinance.com.

Toute réclamation formulée auprès d'IGEA Finance par un client ou prospect sera traitée par la société avec la plus grande diligence.

En cas de désaccord persistant suite à la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (par courrier postal à l'adresse 17 place de la bourse 75 082 Paris Cedex 2 ou par formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF, <http://www.amf-france.org/le-mediateur-de-l-AMF>).

Il est précisé qu'aucun frais ne pourra vous être imputé du fait du traitement de votre réclamation.

Autres informations

La société de gestion ne peut être tenue responsable que des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Annexe - Performances passées

Avertissement

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Elles peuvent toutefois vous aider à évaluer comment le fonds a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des dix (10) dernières années.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

